

# Huit ans après le suicide de Juliette, la peine de sursis confirmée en appel

Le 3 mars 2016, il y a huit ans, Juliette Lebas, élève au lycée Marcel-Gambier à Lisieux, avait mis fin à ses jours. L'adolescente de 15 ans s'était allongée sur les rails, après avoir vécu plusieurs vagues de harcèlement.

Plusieurs personnes, un majeur et cinq mineurs au moment des faits, ont été condamnées par la justice pour des faits de harcèlement, de complicité de harcèlement et de vol et diffusion d'images.

C'est en effet l'envoi massif de photos de la jeune fille volées sur un téléphone portable qui avait déclenché le drame.

Une des personnes mineures, condamnée en octobre 2022 par le tribunal pour enfant à trois mois de prison avec sursis, avait fait appel. L'audience avait eu lieu en décembre 2023. Devant la cour d'appel de Caen, l'avocat général avait demandé la confirmation de la peine, la défense avait plaidé la relaxe. La décision a finalement été rendue hier jeudi. La peine a été confirmée.



Robert Lebas vit, depuis huit ans, avec le souvenir de sa petite-fille Juliette, qui aurait 22 ans aujourd'hui.

Archives Ouest-France.